

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

Sur convocation en date du 7 mai 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 15 mai 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2014 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ Une visite de chantier de la piscine de Courville sur Eure a eu lieu début mai en présence de l'entreprise BAUDIN-CHATEAUNEUF, concepteur-réalisateur et attributaire du marché. Celle-ci devrait ouvrir le 21 juin jusqu'au 31 août.
- ◆ Un conseil des maires se tiendra dorénavant toutes les 6 semaines. Le 1^{er} conseil évoquera les rythmes scolaires, le 2^{ème} conseil la couverture de la piscine.
- ◆ Une modification de membre du bureau de la Communauté de Communes concernant le représentant de la commune de Pontgouin a été proposé. Madame Simone POUGET remplace Monsieur Jean-Pierre VIGNAULT démissionnaire.
- ◆ Certaines attributions ont été déléguées au Président (notamment dépenses jusqu'à 2500 €)
- ◆ Certaines attributions ont été déléguées au bureau de la Communauté de Communes (notamment dépenses jusqu'à 15000 €)
- ◆ Il a été procédé à l'élection des délégués de différents organismes (SMET, Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud, Syndicat Eure-et-Loir Numérique, comité de pilotage de l'OPAH)
- ◆ Il a été procédé à la constitution de la commission Intercommunale des Impôts Directs
- ◆ Un budget annexe a été créé pour la nouvelle compétence « production eau potable et interconnexion des réseaux » assujetti à la TVA
- ◆ Dans le cadre des travaux de voirie 2014, il a été procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises. Le marché a été attribué à l'entreprise PIGEON TP
- ◆ Dans le cadre des travaux de broyage des accotements 2014, il a été procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises. Le marché a été attribué à l'entreprise NOEL Ludovic
- ◆ Le président a été autorisé à signer le marché pour le reprofilage des vallées pour un montant maximum de 6000 €
- ◆ Dans le cadre des travaux de broyage des vallées 2014, il a été procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises. Le marché a été attribué à l'entreprise FREON pour le 1^{er} lot, à l'entreprise ETA du Perche pour le 2^{ème} lot et à l'entreprise NOEL pour le 3^{ème} lot.
- ◆ Dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) il a été décidé de procéder à une opération groupée d'entretien des installations d'ANC, il a été procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises, le marché a été attribué à la société AVD de la Bourdinière saint Loup
- ◆ Un avenant concernant les travaux de la piscine et relatif au déplombage de la passerelle enjambant l'Eure a été validé

- ◆ Dans le cadre du marché travaux piscine, un marché de fournitures de produits et d'équipements pour l'entretien et le nettoyage de cette dernière a été signé
- ◆ Un avenant concernant les travaux pour l'aménagement de la zone d'activités de Courville sur Eure dit « village des entreprises », et relatif à des modifications sur le dimensionnement des branchements d'adduction eau potable pour que ceux-ci soient réalisés en diamètre 63 a été validé. Le montant de ce dernier s'élevait en moins value à 342,00 € HT
- ◆ Dans le cadre du projet « création d'une maison de santé à Courville sur Eure – Fontaine la Guyon » une subvention pour un montant de 250 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Général de l'Eure et Loir. Ce projet est toujours dans l'attente de l'accord de l'Agence Régionale de Santé.
- ◆ Dans le cadre des séjours de vacances et des sorties organisés pendant l'été 2014 par les accueils de loisirs sans hébergement les tarifs ont été fixés :
 - Le montant de la participation des familles pour le séjour organisé du 12 au 26 juillet à St Hilaire de Riez en Vendée, s'élève à 350 € par participant
 - Le montant de la participation au séjour court ados organisé du 28 juillet au 1^{er} août s'élève à 75 € par participant
 - Le montant de la participation aux séjours courts de vacances mixtes organisés du 7 juillet au 11 juillet, du 21 juillet au 25 juillet et du 4 août au 8 août, s'élève à 40 € par participant en plus du forfait semaine
 - Le montant de la participation à la sortie Disneyland en juillet 2014 s'élève à 15€ par enfant
 - Le montant de la participation à la sortie au parc Astérix en août 2014 s'élève à 15€ par enfant
- ◆ Dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Courville sur Eure pendant la saison estivale 2014 les prix suivants ont été fixés :
 - Tarif individuel – de 18 ans, étudiants, personnes handicapées : 1,35 € - Adultes : 2 ,70 € - par groupe : 1,05 € - visiteurs : 1,35 €
 - Carnets 10 tickets : moins de 18 ans, étudiants, personnes handicapées : 10,50 € - Adultes 24,00 €
 - Carnets 20 tickets : moins de 18 ans, étudiants, personnes handicapées : 17,50 € - Adultes 42,00 €
 - École de natation : 32 € par mois (8 séances)
- ◆ Dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Courville sur Eure pendant la saison estivale 2014 il a été décidé d'attribuer une indemnité de responsabilités au régisseur de la piscine pour un montant de 140 € conformément à la réglementation en vigueur.
- ◆ Un fonds de concours d'un montant de 2680 € a été attribué au profit de la commune de St Luperce pour la création d'un sas d'entrée à la salle des sports
- ◆ Un fonds de concours d'un montant de 16 014,99 € a été attribué au profit de la commune de Courville sur Eure dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement des abords du pôle enfance-jeunesse
- ◆ Un fonds de concours d'un montant de 15 334,98 € a été attribué au profit de la commune de Chuisnes dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable entre le bourg de Chuisnes et Courville sur Eure
- ◆ Une subvention au profit de l'association « secours catholique » a été accordée pour un montant de 2 650 €
- ◆ Une subvention au profit de l'association « la main tendue » a été accordée pour un montant de 4 200 € plus une subvention exceptionnelle de 464 € pour les frais de remise en état du véhicule de l'association
- ◆ Une subvention au profit de l'association « ensemble c'est tout » a été accordée pour un montant

de 100 € et la validation d'une prestation en nature à savoir la réalisation de photocopies pour un volume de 300 photocopies.

- ◆ Une subvention d'un montant de 400 € au profit du collège de Courville sur Eure a été accordée dans le cadre de l'échange Franco-Allemand afin de financer en partie le coût des accompagnateurs.
- ◆ Une demande de remise gracieuse d'un débet de 100 € du régisseur de la régie de recette Jeunesse de la Communauté de Communes a été rejetée

II. POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Monsieur Le Maire rappelle que l'employé communal de la commune a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août 2014, il faut donc envisager son remplacement. Après un long débat, le conseil décide de recruter un personnel pour le même nombre d'heures à savoir 17.5 heures par semaine mais envisage dans un premier temps d'employer cette personne en CDD

III. DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE N°1

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2014 de la commune, afin de créer le compte 673 « titre annulé sur exercice antérieur » qui n'a pas été prévu au budget, pour annuler le titre 124 fait sur l'exercice 2013.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
673 titre annulé sur exercice antérieur	510.00 €	0,00 €	510.00 €
022 dépenses imprévues	- 510.00 €	600.80 €	90.80 €
TOTAL	00,00 €	600.80 €	600.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

IV. REFORME RYTHME SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle que la mesure phare du décret des rythmes scolaires est de porter le nombre de jours travaillés dans la semaine de 4 à 4,5 jours soit 9 demi-journées, en allégeant le nombre d'heures de cours fondamentaux au profit d'activités éducatives l'après-midi (culture, sport, etc.). Il rappelle que le 5 décembre dernier les communes possédant une école avaient été obligées de délibérer afin d'indiquer les horaires choisis, il indique également que cette réforme va générer des coûts supplémentaires de transport et de personnel alors que l'État annonce une baisse des dotations.

Le nouveau gouvernement a annoncé des assouplissements concernant cette réforme à savoir la possibilité de concentrer les activités périscolaires sur une seule demi-journée, tout en conservant cinq matinées "obligatoires" sur lesquelles "seront concentrés les apprentissages fondamentaux". La semaine de 4 jours telle qu'elle existe aujourd'hui est donc définitivement abandonnée; et également, sous réserve d'un accord local entre la commune concernée, les enseignants, et le rectorat, la durée de la semaine pourrait être réduite d'une heure, passant de 24 heures hebdomadaires à 23 heures d'enseignement. Les 36 heures annuelles ainsi "perdues" seraient rattrapées sur les vacances scolaires. Monsieur Le Maire explique qu'une des possibilités pourrait être de basculer la demi-journée du vendredi après-midi au mercredi matin ce qui ne générerait pas de coûts supplémentaires et les enfants pourraient aller au centre le vendredi après-midi.

Le comité du SIVOP qui s'est réuni le 22 avril dernier se demandait s'il ne serait pas utile que les communes concernées écrivent au DASEN et à la préfecture car ces derniers restent sur les informations reçues en décembre alors que les choses ont évolué, il serait bon d'exprimer nos inquiétudes

V. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire explique à l'assemblée que suite aux élections municipales et dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, il convient de proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le directeur régional des finances publiques.

Le Conseil Municipal décide de proposer les 12 noms suivants, pour les titulaires :

Madame DOMANGE Nataha	Madame DE GRACIA Karine
Monsieur DOUMBOUYA Karifa	Madame MARTIN Nadine
Monsieur HODCENT Dominique	Madame MARCHAL Corine
Madame WOITSCHACH Mylène	Monsieur MEUNIER Sébastien
Monsieur DARREAU Jean (propriétaire Bois – Friaize)	
Monsieur PAFFRATH Eric (propriétaire Bois)	
Monsieur RIVET Marcel (hors commune, Chuisnes)	
Monsieur BUFFETRILLE Guy (hors commune, Friaize)	

Le Conseil Municipal décide de proposer les 12 noms suivants, pour les suppléants :

Monsieur BASTHISTE Daniel	Monsieur REY Alain
Monsieur LECLERC Thierry	Madame DIOT Christelle
Monsieur PAPET Eddy	Madame POTIER Françoise
Madame ESNAULT Magali	Madame PHILIPPE Blandine

Monsieur ROUSSEAU Michel (propriétaire bois)
Madame PANIER Antoinette (propriétaire bois)
Monsieur BIGEAULT Roger (hors commune, Friaize)
Monsieur CHABOCHE Jean-Pascal (hors commune, Champrond en Gâtine)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la liste de commissaires proposée ci-dessus.

VI. TRAVAUX CHÂTEAU D'EAU

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du précédent mandat de procéder à la réhabilitation du château d'eau en raison de sa dégradation. Il était notamment prévu de procéder à l'imperméabilisation intérieure et l'étanchéité extérieure du dôme, au ravalement extérieur de la cuve et la réparation des bétons, à l'étanchéité de la cuve et la réparation du lanterneau. Le montant du devis reçu à l'époque s'élevait à 84 444,93 € HT. Une demande de FDAIC a été faite en début d'année, 10 000 € nous seront attribués. L'agence de l'eau peut également financer 30% sur la réfection du réservoir et la mise en sécurité de cette réfection. Le Maire demande aux nouveaux conseillers si on maintient ces travaux. Les conseillers acceptent à l'unanimité de lancer la procédure pour la réhabilitation du château d'eau.

VII. ENGAGEMENT DÉMARCHE ZÉRO PHYTO

Monsieur Le Maire informe le conseil que pour obtenir la subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie il y a 4 conditions à remplir et notamment la signature d'une charte dans laquelle la commune s'engage dans une démarche zéro pesticide. Elle devra notamment définir, le cas échéant, un quartier-pilote sur lequel seront expérimentées les techniques alternatives aux pesticides, réduire progressivement sur les emprises communales (jardins, parc massifs floraux...) l'usage des pesticides pour le désherbage, informer les habitants de la démarche entreprise, informer les écoles à l'aide d'animations en milieu scolaire communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides encore employés, veiller à la formation du personnel communal affecté aux travaux d'entretien. Monsieur Le maire indique qu'une nouvelle loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires en France a été promulguée le 6 février 2014. Le premier article interdit aux personnes privées ou publiques l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à compter du 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de signer dès à présent la charte « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. devis

Monsieur Le maire rappelle que lors d'un précédent conseil il avait été décidé d'acquérir des bancs et des poubelles en dur pour la place. Et de revoir le prix du filet pare-ballons, il a reçu plusieurs modèles. Après discussion le modèle Monbassa finition ton pierre a été retenu pour la poubelle, et le modèle Arbois a été retenu pour les 2 bancs.

2. Courrier de l'association « les amis de la pêche »

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un courrier de l'association les amis de la pêche qui signale le mauvais état des tables à la mare, et souhaiterait que celles-ci soient changées. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide cette demande

3. Feu d'artifice

Monsieur le Maire rappelle que lors de la fête de la Saint fiacre, une retraite aux flambeaux est organisée suivi d'un feu d'artifice. Maintient-on le feu d'artifice et garde t'on le même fournisseur FMA. La réponse est oui aux deux questions

4. Fêtes du 14 juillet et de la Saint Fiacre

Une réunion pour évoquer les fêtes s'est tenue il y a quelques jours, le bal du 14 juillet est maintenu, un bal sera également organisé à la saint fiacre, cette idée sera maintenue les autres années si le nombre de participants est suffisamment conséquent. La s'cal ayant refusé d'animer les bals, il a été décidé de faire appel à des animateurs extérieurs. Corine Marchal propose une animation pour les deux soirées à 500 €. L'idée de faire un repas avant le bal pour attirer du monde à la Saint Fiacre a été validée, Corine Marchal propose différents menus. Après discussion il est décidé de retenir le poulet Vallée d'Auge pour un montant de 7,30 € pour une participation de 50 personnes ou de 6,50 € pour une participation de 100 personnes. Le conseil valide également la participation du groupe Ni Fios pour l'animation du dimanche lors de la Saint fiacre.

5. Tour de garde élections Européennes

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'instaurer comme il se doit une permanence des élus afin qu'ils participent au déroulement des opérations de vote relatives aux élections européennes qui doivent avoir lieu le dimanche 25 mai 2014 de 8h à 18h.

6. nomination d'un suppléant pour la régie

La mise en disponibilité d'office de l'ancien régisseur suppléant, en la personne de Catherine MANNEUX, exige la nomination d'une autre personne. Le Président propose Mme DE GRACIA Karine.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité

7. FDAIC

Monsieur Le Maire rappelle que trois demandes de subvention ont été effectuées dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC 2014 pour la réhabilitation du château d'eau, la réfection des grilles du cimetière et du calvaire. Sur les 2 premières demandes, la subvention a été acceptée dans sa totalité, cependant pour la réfection du calvaire, le taux a été revu à la baisse. 5 271,00 € avait été demandé, il nous sera versé 3 373,00 €.

8. Terrain Chastenot

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a fait au nom de la commune une proposition d'acquisition des terrains classés en zone constructible sur la commune de Le Thieulin appartenant à M. Chastenot André.

9. juré d'assise

Monsieur le Maire informe que chaque année un tirage au sort est effectué afin de désigner des jurés qui formeront le jury au tribunal. Pour les communes n'atteignant pas le seuil de 1300 habitants, un regroupement autour de la commune rassemblant le plus d'habitants est effectué. Dans un premier temps

il sera procédé au tirage au sort des communes et dans un second temps le tirage au sort portera sur la liste électorale de la commune désignée par le tirage préalable. 2 personnes ont été tirées au sort en 2014 sur la commune de le Thieulin.

Tour de table

Alain RIGUET indique qu'il y a de plus en plus de problèmes avec les jeunes en scooter.

Carole BARTHET informe qu'un lampadaire est abimé rue des Forgerons

Nadine MARTIN indique qu'il sera nécessaire de mettre une couche de bondex sur l'abri bus et de faire nettoyer les carreaux